

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC DIFENOCNAZOLE***

de la société *LIFE SCIENTIFIC LTD*

enregistré(e) sous le *n°2015-1833*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour le(s) nom(s) précisé(s) dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom "DIFENOSTAR".

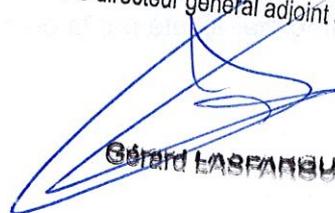
Informations générales sur le produit	
Nom du produit	LIFE SCIENTIFIC DIFENOCONAZOLE
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Belfield Innovation Park, Belfield, Dublin 4 IRLANDE
Formulation	Concentré émulsionnable (SC)
Contenant	250 g/L - diféconazole
Numéro d'intrant	997-2014.01
Numéro d'AMM	2150232
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

24 AOUT 2015

Pour le directeur général
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail
Et par délégation
Le directeur général adjoint scientifique



Gérard LASPARGUES

Marc MORTUREUX

Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)